

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le six avril,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 11 avril 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT,
Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan
DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Anne DASSONVILLE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Chantal LAHARNAR ayant donné procuration à Fabienne LEPERS

DEL/2023/SP/44
LES TARIFS OXYG'HEM

L'organisation d'Oxyg'Hem n'a pas cessé de progresser et la qualité n'a fait que se renforcer.

Afin de limiter les inscriptions le jour J, nous reconduisons la majoration de 3€ pour les inscriptions du 10 km et de la marche nordique, le jour de course.

Il est donc proposé au conseil municipal une révision des tarifs comme suit :

	TARIFS	TARIFS LE JOUR J
800 m	Gratuit	Gratuit
1.5 Km	3€	Pas d'inscription
5 Km	5 €	Pas d'inscription
Marche nordique	7 €	10 €
10 Km	10 €	13 €

Les coureurs ayant opté pour une inscription en ligne devront s'acquitter d'une majoration qui est payée directement au prestataire de la gestion en ligne des inscriptions. Cette majoration n'est pas reversée à la ville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs pour les prochaines courses Oxyg'Hem.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

